



# Révision des états des lieux de Rhône-Méditerranée et de Corse

**Evaluation des pressions, des impacts et du  
risque de non-atteinte des objectifs de bon état  
(RNABE) à l'échéance 2033**

-----

**Note sur l'utilisation du scénario d'évolution  
tendancielle**

## 1 INTRODUCTION

Le risque de non atteinte des objectifs de bon état - RNABE (écologique, chimique et quantitatif) permet de définir un programme de mesures correctives ou préventives pour atteindre ou maintenir le bon état des milieux. Ce risque est basé sur les connaissances actuelles de l'état des masses d'eau et des pressions, impacts qui s'exercent par masse d'eau.

Afin de déterminer le RNABE en 2033 par masse d'eau, il est nécessaire d'extrapoler les niveaux que les pressions et impacts pourraient atteindre en 2033.

Pour les pressions et impacts des « Pollutions par les nutriments urbains et industriels » et « prélèvements d'eau » pour usage d'alimentation en eau potable (AEP), leur forte dépendance de la population permet de se baser sur les projections d'évolution de la démographie.

Pour les autres types de pression d'origines agricoles et industrielles et pour les altérations de l'hydromorphologie, aucune donnée de projection suffisamment objective n'est disponible et, par hypothèse et par défaut, elles seront considérées comme stables d'ici à 2033.

Les impacts et risques révisés après intégration du scénario d'évolution doivent être compris comme une indication des masses d'eau dont il faut surveiller l'évolution.

Pour qualifier la portée de cette démarche, il est nécessaire de comparer le niveau d'impact et le risque avec et sans application du scénario d'évolution.

## 2 METHODE

Périmètre d'application : pour les 2 bassins Rhône-Méditerranée et Corse,

- cours d'eau, plans d'eau et eaux souterraines pour l'impact des prélèvements AEP,

- cours d'eau, plans d'eau, eaux de transitions (lagunes) pour l'impact de la pollution par les nutriments d'origine urbaine.

Les données utilisées sont issues de la projection centrale durant la période 2018-2070 de l'INSEE<sup>1</sup> : population totale départementale projetée pour les années 2020 (centre de la période des données utilisées pour évaluer l'impact) et 2033 (fin du cycle). Elle comprend les personnes comptées à part (étudiants...) mais pas la population touristique. La variation de population 2020-2033 est calculée (en %) pour chaque département –voir Annexe 1

Le pourcentage d'évolution départementale projetée (positif ou négatif) est appliqué aux volumes prélevés et au flux rejetés pour chaque « ouvrage » (point de prélèvement AEP et point de rejet des stations d'épuration urbaines) situé dans le département concerné.

L'impact des pressions «Pollutions par les nutriments urbains » et « prélèvements d'eau pour usage d'alimentation en eau potable (AEP)» est ensuite réévalué avec ces nouvelles valeurs.

<b>Méthode proposée</b>	
<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La méthode est applicable sur RMed et Corse</li><li>▪ La population projetée en 2020 et 2033 par l'INSEE est disponible par département et le taux d'évolution 2020-2033 est simple à constituer</li><li>▪ L'approche départementale diminue le risque d'appliquer un taux d'évolution qui ne correspond pas au site de l'usage.</li><li>▪ L'application aux ouvrages impactant permet d'être plus proche de la réalité.</li><li>▪ Le scénario intègre les évolutions à la hausse comme à la baisse</li><li>▪ Elle permet d'identifier la part de l'usage domestique à l'échéance 2023 des pressions à l'origine du risque (conformément à ce qui est demandé pour le rapportage)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Le taux d'évolution départemental « lisse » le développement des grosses collectivités et inversement, augmente l'impact sur les petites collectivités</li><li>▪ Le taux appliqué risque d'être erroné pour les usages interdépartementaux (réseaux de distribution AEP et de collecte)</li><li>▪ Travail en plus pour DCP-SDT et DCP-SMEP car implique de calculer 2 fois l'impact par masses d'eau</li></ul>

<sup>1</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6652134#documentation>

Mode opératoire :

La prise en compte du scénario tendanciel lié à la démographie implique de réaliser une évaluation des classes d'impact par le DCP-SDT et les experts par catégorie de milieux **avec et sans** prise en compte du scénario tendanciel.

Le service du DCP-SDT fournira, avec l'aide des experts milieux, des fichiers Excel des pressions et impacts sur les prélèvements et de la pollution par les nutriments (par exemple « PI\_prelvt » et « PI\_nutri») qui incluront les données techniques brutes ayant servi aux calculs (ex valeur de débit de référence, valeur de volume prélevé par type d'usage, flux de nutriments par ouvrage,...). Ces fichiers seront mis en forme de manière à faciliter leur diffusion et l'expertise des services régionaux, départementaux de l'Etat et des secrétariats techniques des bassins Rhône Méditerranée et de Corse afin de consulter les acteurs locaux sur des données consolidées début 2024.

## Annexe 1

### EdL 2025 - Évolution de la population de 2020 à 2033

Taux moyen sur les bassins RMed et Corse = 1%

© Insee - Source : Insee, Omphale 2022.

Population en milliers

Département	Libellé du département	Population en 2020 (en milliers)	Population en 2033 (en milliers)	Evolution 2020-2033 (en %)
90	Territoire de Belfort	139	126	-10 %
52	Haute-Marne	171	156	-10 %
88	Vosges	361	332	-9 %
70	Haute-Saône	234	218	-7 %
71	Saône-et-Loire	549	530	-4 %
39	Jura	259	253	-2 %
05	Hautes-Alpes	141	139	-1 %
68	Haut-Rhin	765	756	-1 %
43	Haute-Loire	228	228	0 %
48	Lozère	77	77	0 %
25	Doubs	543	544	0 %
21	Côte-d'Or	534	537	1 %
04	Alpes-de-Haute-Provence	165	166	1 %
09	Ariège	153	154	1 %
12	Aveyron	280	282	1 %
06	Alpes-Maritimes	1089	1099	1 %
42	Loire	766	780	2 %
07	Ardèche	328	335	2 %
84	Vaucluse	562	574	2 %
30	Gard	748	765	2 %
13	Bouches-du-Rhône	2043	2090	2 %
73	Savoie	436	447	2 %
11	Aude	375	387	3 %
2A	Corse-du-Sud	160	166	4 %
81	Tarn	391	406	4 %
38	Isère	1274	1332	4 %
66	Pyrénées-Orientales	481	503	4 %
83	Var	1079	1129	4 %
26	Drôme	521	549	5 %
69	Rhône	1880	2005	6 %
74	Haute-Savoie	829	888	7 %
2B	Haute-Corse	183	197	7 %
01	Ain	659	712	7 %
34	Hérault	1184	1324	11 %
31	Haute-Garonne	1409	1579	11 %